

N° 56
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

16 décembre 2021

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale
entre le **Gouvernement de la République française**
et l'**Institut d'études de sécurité de l'Union européenne***

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture,
le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture,
après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : **3016**, **4487** et T.A. **669**.

Sénat : **877** (2020-2021), **266** et **267** (2021-2022).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, signé à Paris les 7 et 10 janvier 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 décembre 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 3016 (AN – 15^e législature).